

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 13 janvier 2017*

L'an deux mille dix sept, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 janvier 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Jean-Louis CONSTANT – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Nathalie DENIS

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALLEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel SOULADIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Georgina MURRAY – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian CHAVAROCHE

N°2017-001 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LABORATOIRE D'ANALYSES

*Rapporteur : Daniel SOULADIE*

Considérant que le laboratoire d'analyses agro-alimentaires de St Germain du Bel Air a été cédé à l'occupant, la SARL Laboratoire L&M, par acte notarié de levée d'option au terme d'un contrat de crédit-bail immobilier, en date du 24 novembre 2016,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 5 janvier 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide de clôturer le Budget Annexe « Laboratoire d'analyses » au 31 décembre 2016, et de reprendre les résultats au Budget Principal au 1er janvier 2017.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 janvier 2017

L'an deux mille dix sept, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 janvier 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Jean-Louis CONSTANT – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Nathalie DENIS

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALLEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel SOULADIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Georgina MURRAY – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian CHAVAROCHE

N°2017-002 : ACOMPTE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2017- MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE GOURDON

*Rapporteur : Fabienne LALANDE*

Considérant que le Conseil Communautaire délibère, à l'occasion de la séance de vote des budgets, sur les attributions annuelles de subventions de fonctionnement à divers organismes,

Considérant qu'en conséquence, le versement des subventions ne peut intervenir qu'à compter du mois de mai,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au versement d'un premier acompte, en amont de cette date, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de ces structures,

Il est proposé d'attribuer un acompte de subvention de 50 000,00 € à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon, pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de Gourdon et Anglars-Nozac, et de le verser, par avance, dès que la présente délibération sera exécutoire.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 5 janvier 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'un acompte de subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon, au titre de l'année 2017, dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 janvier 2017

L'an deux mille dix sept, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 janvier 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Jean-Louis CONSTANT – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Nathalie DENIS

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALLEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel SOULADIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Georgina MURRAY – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian CHAVAROCHE

N°2017-003 : ACOMPTE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2017- OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL QUERCY BOURIANE

Rapporteur : Léon-Bernard CLAESEN

Considérant que le Conseil Communautaire délibère, à l'occasion de la séance de vote des budgets, sur les attributions annuelles de subventions de fonctionnement à divers organismes,

Considérant qu'en conséquence, le versement des subventions ne peut intervenir qu'à compter du mois de mai,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au versement d'un premier acompte, au premier trimestre, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de ces structures,

Il est proposé d'attribuer un acompte de subvention de 80 000,00 € à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane, et de le verser, par avance, dès que la présente délibération sera exécutoire.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 5 janvier 2017,

Monsieur Léon-Bernard Claesen et Madame Marie-Chantal Laurent, Président et Vice-présidente de l'Office de Tourisme Intercommunal de Gourdon ne participent pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'un acompte de subvention à l'Office de Tourisme Intercommunal Quercy Bouriane, au titre de l'année 2017, dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 janvier 2017

L'an deux mille dix sept, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 janvier 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Jean-Louis CONSTANT – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Nathalie DENIS

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALLEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel SOULADIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Georgina MURRAY – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian CHAVAROCHE

N°2017-004 : ACOMPTE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2017- CRECHE PARENTALE « ECOUTE S'IL JOUE »

*Rapporteur : Fabienne LALANDE*

Considérant que le Conseil Communautaire délibère, à l'occasion de la séance de vote des budgets, sur les attributions annuelles de subventions de fonctionnement à divers organismes,

Considérant qu'en conséquence, le versement des subventions ne peut intervenir qu'à compter du mois de mai,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au versement d'un premier acompte, au premier trimestre, afin de ne pas perturber le bon fonctionnement de ces structures,

Il est proposé d'attribuer un acompte de subvention de 39 126,00 € à la Crèche Parentale « Ecoute s'il joue », et de le verser, par avance, à la fin du mois de février 2017.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 5 janvier 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la proposition d'attribution et de versement d'un acompte de subvention à la Crèche Parentale « Ecoute s'il joue », au titre de l'année 2017, dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 janvier 2017

L'an deux mille dix sept, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 janvier 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Jean-Louis CONSTANT – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Nathalie DENIS

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALLEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel SOULADIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Georgina MURRAY – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian CHAVAROCHE

N°2017-005 : ACCUEIL ET SECRETARIAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE – CONCLUSION D'UN CONTRAT AIDE

*Rapporteur : Patrick LABRANDE*

La reprise de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Saint Germain du Bel-Air en régie, et la création du Pôle numérique de Gourdon ont créé la nécessité d'un renfort en termes de personnel.

L'agent, actuellement en charge de l'accueil et du secrétariat de la Communauté de Communes, étant en demande d'évolution de son poste, et ayant toutes les compétences nécessaires, il a donc été considéré bénéfique pour la fiabilité des services, d'assurer, en interne, le renforcement de l'ALSH de Saint-Germain du Bel-Air et du Pôle Numérique.

Le poste de l'accueil et du secrétariat, indispensable pour assurer l'interface entre les services et le public, ainsi que la transversalité en interne, sera donc vacant, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017. Pour ces raisons, il est proposé de créer un poste, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2017, à temps complet, rémunéré au SMIC, dans le cadre d'un contrat aidé de type Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE).

Ce contrat aidé permet l'embauche de jeunes de moins de 26 ans, en difficulté d'insertion professionnelle et n'étant pas éligibles aux emplois d'avenir, ou de demandeurs d'emploi justifiant de 6 mois d'inscription à Pôle Emploi au cours des 36 derniers mois, ou bien encore, de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Le taux de prise en charge de l'aide octroyée par l'Etat, pour les contrats CUI-CAE est de 70% du SMIC plafonné à 20 heures hebdomadaires. L'employeur, est lui, soumis à l'élaboration d'un parcours de formation, en faveur de la personne recrutée.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 5 janvier 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la conclusion d'un contrat aidé de type CUI-CAE, à temps complet, pour une durée d'un an, rémunéré au SMIC, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 janvier 2017

L'an deux mille dix sept, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 janvier 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Jean-Louis CONSTANT – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Nathalie DENIS

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALLEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel SOULADIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Georgina MURRAY – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian CHAVAROCHE

N°2017-006 : CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFIP) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE POUR LA VERIFICATION SELECTIVE DES LOCAUX, POUR FIABILISER LES VALEURS LOCATIVES DES PROPRIETES BATIES ET OPTIMISER LES BASES FISCALES

*Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP*

Pour faire face aux réductions drastiques des dotations de l'Etat, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane a décidé de mener un programme d'amélioration de sa situation financière afin de pouvoir poursuivre ses investissements et maintenir les services à la population sans alourdir la pression fiscale.

C'est à ce titre, qu'en juin 2015, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane s'est adjoint les services d'un cabinet conseil pour optimiser les bases de la fiscalité locale, parfaire la connaissance des caractéristiques fiscales du territoire, identifier les leviers de ressources disponibles et améliorer l'équité fiscale des contribuables.

Suite à la production d'un diagnostic faisant apparaître un potentiel non négligeable d'optimisation des bases et ressources fiscales, sans recourir à l'augmentation des taux, la Communauté de Communes a initié un travail de recensement via les Commissions Communales des Impôts Directs des locaux inscrits comme vacants, insalubres ou sans confort.

Cette démarche, pour être conduite à son terme, doit s'accompagner d'un partenariat avec la DDFIP pour que les services de l'Etat puissent prendre en compte les propositions de reclassement de certains locaux qui en résulteront.

Le projet de contrat ci-joint formalise les modalités de ce partenariat.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 5 janvier 2017,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise la Présidente à signer le contrat de partenariat pour la vérification sélective des locaux pour fiabiliser les valeurs locatives des propriétés bâties et optimiser les bases fiscales,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 13 janvier 2017*

L'an deux mille dix sept, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 janvier 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Jean-Louis CONSTANT – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Nathalie DENIS

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALLEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel SOULADIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Georgina MURRAY – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian CHAVAROCHE

N°2017-007 : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

*Rapporteur : Patrick LABRANDE*

Il convient d'actualiser le tableau des effectifs du personnel.

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	DONT TEMPS NON COMPLET	AGENTS NON TITULAIRES
<b>AGENTS FONCTIONNAIRES ET NON TITULAIRES SUR DES POSTES DE FONCTIONNAIRES</b>					
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché	A	3	2		
Secrétaire de mairie	A	1	1	1	
Rédacteur territorial	B	1	1		
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	2		
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1		
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1		
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur principal	A	1	1		
Technicien	B	1	0		
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1	
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	4		
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	2		
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE SOCIALE</b>					
Educateur de jeunes enfants	B	2	1		
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>1</b>		<b>0</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Assistant de conservation du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1		
Adjoint du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2		
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	C	3	3		
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Animateur	B	2	1		
Adjoint d'animation de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1		
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	2		
<b>TOTAL</b>		<b>7</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

<b>TOTAL AGENTS FONCTIONNAIRES ET NON TITULAIRES SUR DES POSTES DE FONCTIONNAIRES</b>					
		<b>35</b>	<b>27</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>GRADES OU EMPLOIS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIFS BUDGETAIRES</b>	<b>EFFECTIFS POURVUS</b>	<b>DONT TEMPS NON COMPLET</b>	<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>
<b>AGENTS NON TITULAIRES</b>					
Chargé de mission développement local- manager de centre bourg	A	1	1		1
Contrat CAE-CUI voirie	C	1	1		1
Contrat CAE-CUI Maison du Piage	C	1	1	1	1
Contrat CAE-CUI Accueil secrétariat	C	1	1		1
Adjoint animation en Contrat Emploi d'Avenir	C	3	3		3
<b>TOTAL AGENTS NON TITULAIRES</b>		<b>7</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>42</b>	<b>34</b>	<b>3</b>	<b>7</b>

*Tableau au 1er février 2017*

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 5 janvier 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs comme ci-avant présenté.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 janvier 2017

L'an deux mille dix sept, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 janvier 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Jean-Louis CONSTANT – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Nathalie DENIS

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel :

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALLEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel SOULADIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Georgina MURRAY – André MANIE – Jean-François BELIVENT

A été élu secrétaire de séance : Christian CHAVAROCHE

*Sortie provisoire de Monsieur Jean-François BELIVENT*

N°2017-008 : CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP*

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 5 janvier 2017,

Proposition est faite de déterminer les dates des prochaines séances du conseil communautaire selon le calendrier suivant :

- le mercredi 15 février 2017 à 18h30 à la Maison Communautaire,
- le mercredi 22 mars 2017 à 18h30 à la Maison Communautaire,
- le mercredi 12 avril 2017 à 18h30 à la Maison Communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le calendrier des séances ci avant présenté.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 janvier 2017

L'an deux mille dix sept, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 janvier 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Jean-Louis CONSTANT – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Nathalie DENIS

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALLEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel SOULADIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Georgina MURRAY – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian CHAVAROCHE

*Retour de Monsieur Jean-François BELIVENT*

N°2017-009 : PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « AMENAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DE GOURDON »

*Rapporteur : Claude VIGIE*

Par délibération n°2016-011 du 10 février 2016, le Conseil Communautaire validait le plan de financement de l'opération « Adaptation du local communal situé Boulevard des Martyrs à Gourdon » et autorisait la demande de subvention dans le cadre du programme LEADER 2014-2020.

Cette opération, dont l'estimation globale s'élevait à 52 000 € HT, dont 5 026,00 € HT de travaux et 40 355,00 € HT de mobilier, prévoyait un financement Leader à hauteur de 50 % du montant de l'acquisition de mobilier, soit 20 177,00 €.

Toutefois, les dépenses réelles relatives à l'acquisition de mobilier pour l'Office de Tourisme s'élèvent à 21 571,85 € HT.

Par ailleurs, le Comité de programmation Leader réuni en date du 28 novembre 2016 a émis un avis favorable sur ce dossier avec un taux d'intervention de 48 %.

Compte tenu de ces éléments, il convient de modifier le plan de financement initial afin de l'actualiser avec les éléments précisés ci-dessus, comme suit :

- Aménagement mobilier : 21 571,85 € HT
- Leader (48%) : 10 354,48 €
- Autofinancement : 11 217,37 €

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 5 janvier 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le nouveau plan de financement de l'opération « Aménagement de l'office de Tourisme Intercommunal de Gourdon » comme ci avant présenté,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 janvier 2017

L'an deux mille dix sept, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 janvier 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Jean-Louis CONSTANT – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX – MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Nathalie DENIS

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALLEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel SOULADIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Georgina MURRAY – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian CHAVAROCHE

N°2017-010 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE GOURDON POUR LA GESTION D'ACTIVITES DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE GOURDON ET D'ANGLARS-NOZAC

*Rapporteur : Fabienne LALANDE*

Dans le cadre de ses statuts et plus précisément de sa compétence « Action Sociale », la Communauté de Communes Quercy Bouriane assure la création et la gestion de Centre de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour l'accueil et l'animation en dehors des temps scolaires, en direction des enfants de plus de 3 ans et adolescents.

Afin de réaliser au mieux cet objectif, la Communauté de Communes Quercy Bouriane a délégué, dans le cadre d'une convention (jointe en annexe), à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), la gestion des ALSH de Gourdon et d'Anglars-Nozac. La MJC a donc pour mission d'assurer l'information, l'accueil et l'animation des ALSH pendant les périodes périscolaires et extrascolaires, des enfants de 3 ans révolus à 11 ans révolus, ainsi que la programmation des animations selon les besoins du territoire. Pour assurer cette mission, la Communauté de Communes Quercy Bouriane verse, à la MJC, une subvention au titre de l'année N. La convention d'objectifs, arrivant à son terme, il convient de la renouveler, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et pour une durée de trois ans.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 5 janvier 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le renouvellement de la convention d'objectifs entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la MJC de Gourdon, pour la gestion d'activités des ALSH de Gourdon et d'Anglars-Nozac, dans les conditions ci avant-présentées, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et pour une durée de trois ans,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 janvier 2017

L'an deux mille dix sept, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 janvier 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Jean-Louis CONSTANT – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Nathalie DENIS

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALLEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel SOULADIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Georgina MURRAY – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian CHAVAROCHE

N°2017-011 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX SIS 26 AVENUE GAMBETTA ENTRE LA COMMUNE DE GOURDON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

*Rapporteur : Fabienne LALANDE*

La crèche parentale « Ecoute s'il joue » occupe actuellement des locaux, appartenant à la Commune de Gourdon, et sis 26 avenue Gambetta. Dans le cadre du programme de rénovation du bâtiment de l'Hivermerie, initié par la Communauté de Communes Quercy Bouriane, la crèche devrait déménager dans ses nouveaux locaux, mi février 2017. Le site sis 26 avenue Gambetta sera donc vacant.

L'ALSH de la Bicoque occupe lui actuellement des locaux, appartenant à la Commune de Gourdon, et sis « Rue du Cardinal Farinié » à Gourdon. Ce bâtiment a été vendu et doit donc être libéré. Afin d'accueillir au mieux l'ALSH, la Commune de Gourdon propose que ce dernier puisse s'installer dans les locaux sis 26 avenue Gambetta, d'une superficie totale de 261 m<sup>2</sup>, dans le cadre d'une convention de mise à disposition (jointe en annexe), à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane remboursera à la Commune de Gourdon les frais de fonctionnement du bâtiment (eau, électricité, assainissement...).

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 5 janvier 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise à disposition par la Commune de Gourdon, des locaux sis 26 avenue Gambetta, auprès de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, pour l'installation de la Bicoque, dans les conditions ci-avant présentées, et ce à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017,
- autorise Monsieur Patrick Labrande, Vice-président par délégation, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 janvier 2017

L'an deux mille dix sept, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 janvier 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Jean-Louis CONSTANT – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Nathalie DENIS

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALLEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel SOULADIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Georgina MURRAY – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian CHAVAROCHE

N°2017-012 : BIBLIOTHEQUES INTERCOMMUNALES DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR ET CONCORES-SOUTIEN D'UN BENEVOLE

Rapporteur : Delphine SOUBIROUX-MAGREZ

Les bibliothèques intercommunales de Saint-Germain du Bel-Air et de Concorès participent très largement à la promotion et à la diffusion de la lecture publique sur le territoire. Elles sont des relais précieux pour les personnes ne pouvant se déplacer jusqu'à la Médiathèque de Gourdon. Dans ce cadre, un service de portage de livres à domicile est en place et rencontre un public nombreux et fidèle.

Néanmoins, l'agent en charge de ces deux structures et du portage est seul, ce qui ne permet pas d'assurer des animations et de l'accès libre en même temps, malgré une demande forte des lecteurs.

Une habitante du territoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane s'est présentée à la Médiathèque, proposant d'apporter une aide bénévole aux bibliothèques de Saint Germain et Concorès.

L'appui de volontaires bénévoles au sein de service de bibliothèques est une pratique courante, surtout en milieu rural, et qui a largement démontré son efficacité. Professionnels et bénévoles travaillent de concert dans le but de développer la lecture publique en s'appuyant sur une convention de partenariat (joint en annexe), signée des deux parties et précisant le rôle de chacun.

Le volontaire bénéficie de formations gratuites dispensées par la Bibliothèque Départementale de Prêt du Lot.

Le volontaire offre son engagement sans contrepartie de rémunération mais peut prétendre à indemnisation pour ses dépenses engagées, dans le cadre de son activité volontaire, et notamment sa formation, ainsi que ses frais de déplacements.

Cette volontaire pourrait intervenir 2 fois par mois, les lundis de 14 h00 à 16 h00 à Concorès et les vendredis de 13 h30 à 16 h00 à Saint Germain du Bel-air, et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2017.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 5 janvier 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et l'unanimité :

- valide la signature d'un contrat de partenariat pour l'accueil d'un volontaire bénévole au sein des bibliothèques de Saint Germain du Bel-Air et de Concorès, dans les conditions ci avant présentées, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 13 janvier 2017

L'an deux mille dix sept, le treize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 5 janvier 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Christian FRANCOUAL

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Pouvoir de Paola BENASTRE à Jean-Louis CONSTANT – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Jean-Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX – MAGREZ – Daniel THEBAULT – Pouvoir de Sylvie THEULIER à Nathalie DENIS

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALLEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Pouvoir de Sylvette BELONIE à Daniel SOULADIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Georgina MURRAY – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Christian CHAVAROCHE

N°2017-013 : TAXE DE SEJOUR 2017- MODIFICATION DES MODALITES D'APPLICATION

Rapporteur : Léon-Bernard CLAESEN

Vu la délibération du 18 Mars 2005 portant création de la taxe de séjour communautaire,

Vu la délibération du 29 Mars 2006 portant application de la taxe de séjour au réel,

Vu la délibération n° 2012-103 du 24 Octobre 2012 portant application de la taxe additionnelle du Conseil Général du Lot,

Vu la délibération n°2015-012 du 11 février 2015 portant modification des modalités d'application de la taxe de séjour,

Vu la loi n°2014-1654 du 29 Décembre 2014 de finances pour 2015 (article 67) et le décret d'application n° 2015-970 du 31 Juillet 2015,

Vu la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 (article 86),

Afin de pérenniser et d'améliorer le développement touristique sur le territoire, d'en améliorer sa gestion et de ne pas faire reposer le financement de ce développement sur les seules contributions fiscales directes de la population permanente, l'institution d'une taxe de séjour en faveur du tourisme est donc en vigueur depuis le 18 mars 2005 sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

La taxe de séjour est payée par les personnes qui ne sont pas domiciliées sur le territoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont redevables de la taxe d'habitation (article L. 2333-29 du CGCT).

Le produit de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique, étant précisé que lorsqu'il existe sur le territoire intercommunal un Office de Tourisme constitué sous la forme d'un EPIC, comme c'est le cas sur le territoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, le produit de la taxe est versé à cet organisme.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer en faveur de la taxe de séjour au réel, mise en application toute l'année, du 01/01 au 31/12, ainsi que sur les modalités et les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Les logeurs, les hôteliers, les propriétaires et les intermédiaires devront effectuer les déclarations mensuellement, entre le 1<sup>er</sup> et le 10 du mois suivant, soit 12 déclarations par an.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Conformément à l'article L. 2333-28 du CGCT, l'organe délibérant dispose du libre choix pour déterminer la période de recouvrement de la taxe.

Les logeurs, les hôteliers, les propriétaires et les intermédiaires devront verser le montant collecté de la taxe de séjour trimestriellement, soit 4 paiements par an, au Comptable Public assignataire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane :

- maximum le 10 Avril pour les personnes hébergées de Janvier à Mars inclus,
- maximum le 10 Juillet pour les personnes hébergées de Avril à Juin inclus,
- maximum le 10 Octobre pour les personnes hébergées de Juillet à Septembre inclus,
- maximum le 10 Janvier pour les personnes hébergées de Octobre à Décembre inclus.

Les tarifs applicables, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017, sont les suivants :

Tarifs minimaux et maximaux de la taxe de séjour sur les hébergements touristiques				
Nature et catégorie de l'hébergement	Tarif par nuitée soit par personne, soit par capacité d'accueil			
	Tarifs minimaux et maximaux 2016	Taxe de séjour CCQB	Taxe Additionnelle Conseil Départemental	Taxe de séjour totale prélevée
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Palace</li> </ul>	Entre 0,7 € et 4,0 €	1,10 €	0,11 €	1,21 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôtel de tourisme 5 étoiles</li> <li>• Résidence de tourisme 5 étoiles</li> <li>• Meublé de tourisme 5 étoiles</li> </ul>	Entre 0,7 € et 3,0 €	0,90 €	0,09 €	0,99 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôtel de tourisme 4 étoiles</li> <li>• Résidence de tourisme 4 étoiles</li> <li>• Meublé de tourisme 4 étoiles</li> </ul>	Entre 0,7 € et 2,3 €	0,80 €	0,08 €	0,88 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôtel de tourisme 3 étoiles</li> <li>• Résidence de tourisme 3 étoiles</li> <li>• Meublé de tourisme 3 étoiles</li> </ul>	Entre 0,5 € et 1,5 €	0,70 €	0,07 €	0,77 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôtel de tourisme 2 étoiles</li> <li>• Résidence de tourisme 2 étoiles</li> <li>• Meublé de tourisme 2 étoiles</li> <li>• Village de vacances 4 et 5 étoiles</li> </ul>	Entre 0,3 € et 0,9 €	0,60 €	0,06 €	0,66 €

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Tarifs minimaux et maximaux de la taxe de séjour sur les hébergements touristiques				
Nature et catégorie de l'hébergement	Tarif par nuitée soit par personne, soit par capacité d'accueil			
	Tarifs minimaux et maximaux 2016	Taxe de séjour CCQB	Taxe Additionnelle Conseil Départemental	Taxe de séjour totale prélevée
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôtel de tourisme 1 étoile</li> <li>• Résidence de tourisme 1 étoile</li> <li>• Meublé de tourisme 1 étoile</li> <li>• Village de vacances 1, 2 et 3 étoiles</li> <li>• Chambre d'hôtes</li> <li>• Emplacement dans une aire de camping-cars ou un parc de stationnement touristique par tranche de 24 heures</li> </ul>	Entre 0,2 € et 0,8 €			
		0,50 €	0,05 €	0,55 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôtel, résidence ou meublé de tourisme ou village de vacances non classé ou en attente de classement</li> </ul>	Entre 0,2 € et 0,8 €			
		0,40 €	0,04 €	0,44 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrain de camping et de caravanage classé en 3, 4 et 5 étoiles</li> </ul>	Entre 0,2 € et 0,6 €			
		0,50 €	0,05 €	0,55 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Terrain de camping et de caravanage classé en 1 et 2 étoiles ou équivalent</li> </ul>	0,2 €			
		0,20 €	0,02 €	0,22 €

Sont exonérés de la taxe de séjour :

- les personnes mineures,
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employé sur le territoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane,
- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 5 € la nuitée.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 5 janvier 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le mode et la période de perception, le règlement d'application de la taxe de séjour sur la CCQB et de l'appliquer sur l'ensemble de son périmètre,
- valide les nouveaux tarifs et de les mettre en application sur le territoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
 Pour copie conforme  
 La Présidente,  
 Marie-Odile DELCAMP